

COVID port du masque dans les communs d'une copropriété

Bonjour

En cas d'obligation de porter le masque dans les lieux publics , les consignes de port du masque sont-elles applicables dans les communs des copropriétés ?

Cordialement

Par youris, le 09/01/2021 à 08:48

bonjour,

les parties communes d'une copropriété ne sont pas des lieux publics, donc le port du masque n'y est pas obligatoire.

salutations

Par P.M., le 09/01/2021 à 09:22

Bonjour,

Je propose ces dossiers :

- n° 1

- n° 2